

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
Date d'exécution 13.11.2024
Version 1.6 (fr)
remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Marine Politur
Art-Nr. 1.0202.00009.00000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Produit d'entretien

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l'information:

Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Yachticon A. Nagel GmbH +49 40 511 37 80

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. Du lundi au vendredi de 09.00 à 17.00 heures.

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

*** 2.2 Éléments d'étiquetage**

*** étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise d'élimination des déchets reconnue.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

*** Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 Contient 5-Chlor-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
 Date d'exécution 13.11.2024
 Version 1.6 (fr)
 remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
	918-481-9		Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% des composés aromatiques	10 < 20 pds %	Asp. Tox. 1; H304; EUH066	ATE(voie orale): > 5000 mg/kg ATE(voie cutanée): > 2000 mg/kg ATE(inhalation gaz): > 5.6 mg/L
68439-49-6	500-212-8		Alcool, C16-18 (nombre pair), éthoxylé (15-20 EO)	0.1 < 1 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
55965-84-9		613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	> 0.00015 < 0.0015 pds %	Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H331 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	Skin Corr. 1B;H314: C>=0.6% Skin Irrit. 2;H315: 0.06%<=C<0.6% Eye Irrit. 2;H319: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1;H317: C>=0.0015% M=100 (Aquatic Acute 1) M=10 (Aquatic Chronic 1)
Numéro d'enregistrement REACH		Nom de la substance				
01-2119457273-39-XXXX		Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% des composés aromatiques				
01-2120764691-48-XXXX		mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)				

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
 Consultez un médecin si les symptômes apparaissent et / ou persistent.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
 Crème avec crème / pommade grasse.

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
Date d'exécution 13.11.2024
Version 1.6 (fr)
remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact.
En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.
Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
En cas de symptômes, suivre un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
mousse résistante à l'alcool
Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter une tenue de protection

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Très glissant à cause de fuites / déversement de produit.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate / aspiration du poste de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
Date d'exécution 13.11.2024
Version 1.6 (fr)
remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Dans le cas d'une contamination des sols, des eaux ou des canalisations, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, Kieselguhr).
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter de:

Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé.

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
Aliments pour humains et animaux
Agent oxydant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
Date d'exécution 13.11.2024
Version 1.6 (fr)
remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
55965-84-9		Kathon - mixture (3:1) (5-Chloro-2-méthyl-2,3-dihydroisothiazol-3 one and 2-Méthyl-2,3-dihydroisothiazol-3 one)	0,2 (1) [mg/m ³] Court terme(mg/m ³) 0,4 (1) (1) inhalable fraction (CH)

*** 8.2 Contrôle de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

*** Protection individuelle**

Protection yeux/visage

lunettes de protection

*** Protection des mains**

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
formation d'aérosol ou de nébulosité

*** Remarque**

L'EPI choisi doit être conforme aux exigences du règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

visqueux

Couleur

blanc

Odeur

caractéristique

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
 Date d'exécution 13.11.2024
 Version 1.6 (fr)
 remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	dans l'état fourni env.8- 9		
Viscosité	(cinématique) 681.43 mm ² /s (40°C)		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	1.05 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres informations
 voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
 Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
Date d'exécution 13.11.2024
Version 1.6 (fr)
remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu'acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% des composés aromatiques > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% des composés aromatiques > 2000 mg/kg Espèce Lapin	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% des composés aromatiques Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) > 5.6 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h	OCDE 403	

*** Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Estimation/classification
Aucun effet irritant connu.

*** Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Estimation/classification
Aucun effet irritant connu.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification
Pas d'effet sensibilisant connu.

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
Date d'exécution 13.11.2024
Version 1.6 (fr)
remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

* **Sensibilisation cutanée**

* **Estimation/classification**
Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

STOT SE 1 et 2

Autres informations
Pas d'effet connu.

* **STOT SE 3**

* **Irritation des voix respiratoires**

* **Autres informations**
Pas d'effet connu.

* **Effet narcotique**

* **Estimation/classification**
Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations
Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque
Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration (la viscosité cinématique étant > 20,5 mm²/s à 40°C).

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
 Date d'exécution 13.11.2024
 Version 1.6 (fr)
 remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% des composés aromatiques CL50: 1000 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% des composés aromatiques NOEC 0.101 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 28 d		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% des composés aromatiques LC50 > 1000 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% des composés aromatiques EC50 > 1000 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
Date d'exécution 13.11.2024
Version 1.6 (fr)
remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

* 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".
D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
Date d'exécution 13.11.2024
Version 1.6 (fr)
remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

* Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

* Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CLP: Classification, étiquetage et emballage

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

SCL: Specific concentration limit

SVHC: substance extrêmement préoccupante

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

DNEL: dose dérivée sans effet

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

LD50: Dose létale 50%

LC50: Concentration létale médiane

EC50: concentration efficace 50%

WGK: classe risque aquatique

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Acute Tox. 3, H301: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3

Acute Tox. 3, H311: Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, Sub-catégorie 1B

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 1

Acute Tox. 3, H331: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 3

Marine Politur

Date d'édition 13.11.2024
Date d'exécution 13.11.2024
Version 1.6 (fr)
remplace la version de 27.09.2023 (1.5)

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.
European Chemicals Agency (ECHA)
Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).
Umweltbundesamt Berlin (Wassergefährdungsklassen)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008).
a été effectuée.

Le mélange a (également) été classé sur la base des résultats des tests.

Indications de stage professionnel

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente